



NOTE CIRCULAIRE

=====
(A l'attention des postulants à une qualification, mention ou autorisation associée à la licence ATSEP)

Objet : Constitution des dossiers pour la délivrance et le renouvellement des qualifications, mentions ou autorisations associées à la licence ATSEP

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) rappelle aux postulants à une qualification, mention et autorisation associée à la licence du Personnel Electronicien en Sécurité de la Circulation Aérienne (ATSEP) que conformément aux dispositions du Règlement Aéronautique du Faso 01.1 du 21 janvier 2014, les documents à présenter à l'appui de la demande sont définis ainsi qu'il suit :

A. COMPOSITION DU DOSSIER POUR LA LICENCE ATSEP ET LES QUALIFICATIONS ASSOCIEES

La licence ATSEP est sans validité. Cependant les qualifications associées à la licence sont soumises à une validité de 24 mois.

Les qualifications, associées à la licence ATSEP sont, conformément à la réglementation en vigueur :

- ❖ Les qualifications sur les systèmes de navigation (QSN) : VOR, DME, ILS ;
- ❖ Les qualifications sur les systèmes de communication (QSC) : équipements et systèmes en bande de base, VSAT, VHF déportée, VCSS, etc... ;
- ❖ Les qualifications sur les équipements MTO (QEM) : équipements mesures en surface, équipements mesures en altitude, équipements de réception satellitaire, radar météorologique ;

.../...



- ❖ Les qualifications sur les équipements de surveillance (QES) : radar primaire et Secondaire, ADS-B, ADS-C, Système Automatique de Traitement de Plans de Vols, ...;
- ❖ Les qualifications sur les équipements de traitement & diffusion des données (QED) : équipements d'échange et de traitement des données aéronautiques et météorologiques (voix et données) ;
- ❖ Les qualifications sur les équipements de génération d'énergie (QEE) : générateurs solaires, production énergie, etc... ;
- ❖ Les qualifications sur les équipements des aides visuelles (QEA) : balisage, ligne d'approche, VASIS/PAPI.

1. POUR LA DEMANDE INITIALE DE LICENCE ATSEP ET DES QUALIFICATIONS ASSOCIEES

Sont exigés :

- ❖ Le formulaire de demande de licence dûment renseignée ;
- ❖ Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- ❖ Une photocopie légalisée du baccalauréat scientifique ou technique ;
- ❖ Une photocopie légalisée du diplôme ATSEP de base ;
- ❖ Une photocopie de chaque attestation de qualification.
- ❖ Une attestation de formation en facteurs humains datant de moins de deux (02) ans
- ❖ Deux (02) photos d'identité datant de moins de six (06) mois
- ❖ La quittance de paiement des frais afférant à la délivrance.

2. POUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES QUALIFICATIONS ATSEP

- ❖ La fiche de demande de licence dûment renseignée et validée par le premier responsable de la structure pour laquelle exerce le demandeur ;
- ❖ Une Attestation de participation à un stage de facteurs humains ;
- ❖ Une attestation de participation à un recyclage théorique et/ou pratique ;
- ❖ Le livret de technicien contenant son expérience récente et attestant de son maintien en exercice.
- ❖ Une photocopie légalisée (le cas échéant) de chaque nouvelle attestation de qualification
- ❖ La quittance de paiement des frais afférant à la délivrance.

.../...

B. COMPOSITION DU DOSSIER POUR LA MENTION D'INSTRUCTEUR ATSEP

La mention d'instructeur ATSEP est valide pour une durée de trois (03) ans.

1. POUR LA DELIVRANCE INITIALE DE LA MENTION D'INSTRUCTEUR ATSEP

- ❖ Le formulaire de demande dûment renseigné ;
- ❖ La copie de la licence et des qualifications ATSEP à jour ;
- ❖ Une copie de l'attestation de formation d'instructeur ATSEP ;
- ❖ Un certificat ou un acte de désignation en qualité d'instructeur délivrée par l'employeur ;
- ❖ Une (01) photo d'identité récente ;
- ❖ La quittance de paiement des frais afférant à la délivrance.

2. POUR LE RENOUELEMENT DE LA MENTION D'INSTRUCTEUR ATSEP

- ❖ Le formulaire de demande dûment renseigné ;
- ❖ Une copie de la licence et des qualifications ATSEP à jour ;
- ❖ Le justificatif des instructions effectuées dans les 12 derniers mois précédant la demande de renouvellement ;
- ❖ L'attestation de stage de recyclage au cours d'instructeur ;
- ❖ Une (01) photo d'identité récente ;
- ❖ La quittance de paiement des frais afférant à la délivrance.

C. COMPOSITION DU DOSSIER POUR L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR ATSEP

L'Autorisation d'Examinateur ATSEP est valide pour une durée de trois (03) ans.

1. POUR LA DELIVRANCE INITIALE DE L'AUTORISATION D'EXAMINATEUR ATSEP

- ❖ Le formulaire de demande dûment renseigné ;
- ❖ La copie de la licence et des qualifications associées à jour ;
- ❖ La copie de l'attestation de formation d'examinateur ATSEP ;
- ❖ Un certificat ou un acte de désignation en qualité d'examinateur délivré par l'employeur ;
- ❖ Une (01) photo d'identité récente ;
- ❖ Les frais afférant à la délivrance de l'autorisation d'examinateur ATSEP

.../...

2. Pour le renouvellement de l'Autorisation d'Examineur ATSEP

- ❖ Le formulaire de demande dûment renseigné ;
- ❖ La copie de la licence et des qualifications associées à jour ;
- ❖ Le justificatif des contrôles effectués par l'intéressé dans les 12 derniers mois précédant la demande de renouvellement ;
- ❖ L'attestation de stage de recyclage d'examineur ;
- ❖ Une (01) photo d'identité récente ;
- ❖ Les frais afférant au renouvellement de l'autorisation d'examineur.

Le Directeur Général



Azakaria TRAORE